



FLEGT ET FORESTERIE COMMUNALE : OPPORTUNITE POUR LE MARCHE DOMESTIQUE DE BOIS



Par

Louis Bernard CHETEU (DT CTFC)

[Email: lbcheteu@yahoo.fr](mailto:lbcheteu@yahoo.fr)



PLAN DE L'EXPOSE

- Qu'est ce que la foresterie Communale au Cameroun ?
- Quel est le cadre légal et réglementaire?
- Quelle est la situation aujourd'hui ?
- FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance & Trade): quelles implications pour la foresterie communale ?
- Relations FLEGT, Foresterie communale et marché domestique de bois?
- Quel profit peuvent en tirer les Forêts Communales du FLEGT ?
- FLEGT: Enjeux pour les utilisateur forestiers communaux?
- **Comment la foresterie Communale peut être une opportunité pour le marché domestique de bois au Cameroun?**
- FLEGT: Questions en suspens





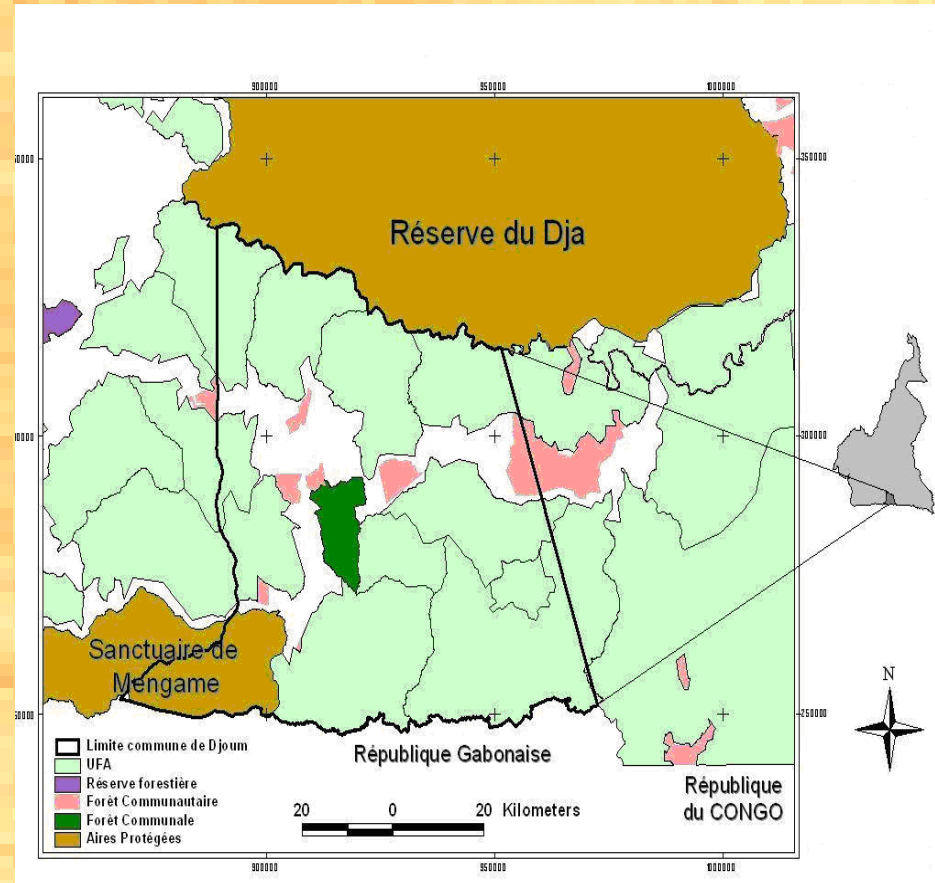
Qu'est ce que la foresterie Communale au Cameroun ? (1/2)

Une forêt communale est une forêt qui a fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune ou qui a été plantée par celle-ci.(art 30 de la loi)

- Les forêts communales relèvent du domaine forestier permanent et du domaine privé de la commune concernée

- L'acte de classement fixe les limites et les objectifs de gestion de la forêt, l'exercice du droit d'usage des populations autochtones. Il ouvre droit à l'établissement d'un titre foncier au nom de la commune concernée.

- Les forêts communales sont dotées d'un plan d'aménagement dont l'exécution relève de la commune sous le contrôle du Ministère en charge des Forêts



- **Carte de Localisation de la forêt communale de Djoum (Sud Cameroun)**



Qu'est ce que la foresterie Communale au Cameroun ? (2/2)

❖ Carte d'occupation spatiale des activités des populations

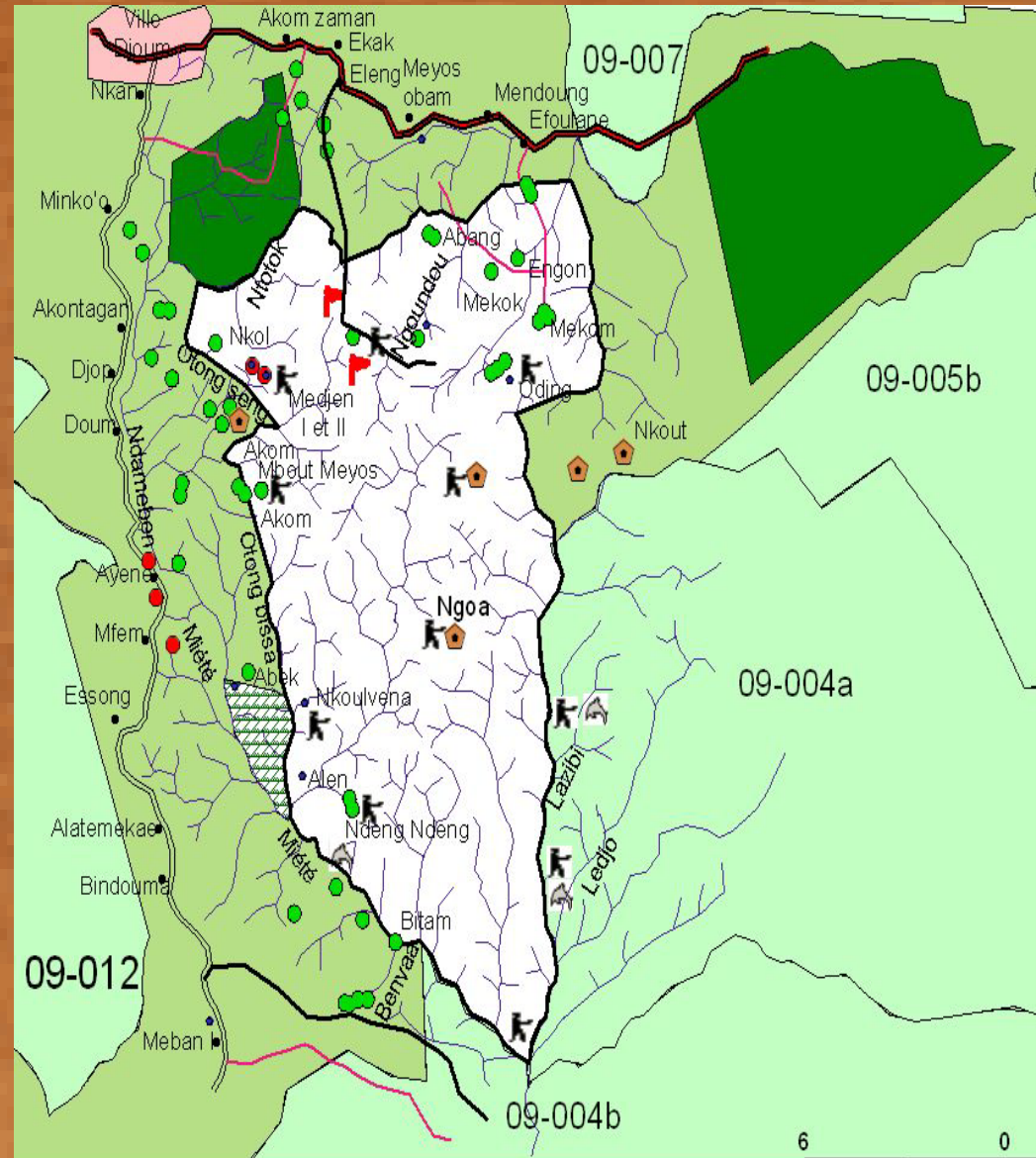
▪ Les produits forestiers de toute nature résultants de l'exploitation des forêts communales appartiennent exclusivement à la commune .

▪ Les communes sont tenues de respecter dans les villes un taux de reboisement au moins égale à 800m² pour 1000 habitants

▪ En conclusion

La Foresterie Communale au Cameroun se résume comme étant un outil de:

- Consolidation du domaine forestier permanent;
- Décentralisation;
- Gestion participative;
- Lutte contre la pauvreté
- Appui au développement local;
- Gestion environnemental
- Opportunité de reboisement



LEGENDE

- 🏠 Site culturel
- Campement pygmée
- Plantation pygmée
- 🏹 Campement de chasse
- 🔪 Exploitation illégale
- Village
- 🎣 Campement de pêche
- 🛤 Piste forestière
- 🛤 Route secondaire
- 🛤 Route principale
- 🛤 Piste rurale
- 🌊 Réseau Hydrographique
- 🏠 Forêt Communale Djoum
- 🏠 Ville de Djoum
- 🏠 Forêt baka mfiem
- 🏠 Forêt communautaire
- 🏠 Plantation Bantou
- 🏠 Ufa
- 🏠 Agroforesterie



CTFC Oct.08

6 0 6 Kilometers



Quel est le cadre légal et réglementaire?

- Loi forestière en 1994
- Le décret d'application en 1995
- Le zonage de la partie méridionale en 1995
- Les procédures de classement des forêts du domaine forestier permanent
- L'aménagement des forêts permanentes (Arrêté 222)
- Lois dites de la décentralisation de 2004





Quelle est la situation aujourd'hui ? (1/3)

Introduction

▪ La loi forestière de 94/01 et son décret d'application de n° 95/531 ouvrent le droit de gestion de la propriété forestière aux Communes.

▪ Les forêts communales au Cameroun ont été encouragées par les bailleurs de fonds étrangers qui ont signé des conventions de financement avec l'Association des Communes forestières du Cameroun (ACFCam), qui est un regroupement de près de 80 communes forestières du Cameroun dont la mission est d'une part celle des collectivités territoriales décentralisées et d'autre part d'accompagner les politiques du gouvernement en apportant les réponses locales aux questions de développement et de l'environnement.



1-La coopération Allemande



2-La coopération Française



Quelle est la situation aujourd'hui ? (2/3)(Fonctionnement)

ACFCam (Association des Communes forestières du Cameroun) Maître d'ouvrage du PAF2C

Programme d'Appui à la gestion durable des forêts communales du Cameroun(PAF2C)

CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale) Maître d'œuvre du PAF2C
WWW.foretcommunale-cameroun.org

Bénéficiaires : Communes forestières du Cameroun adhérentes à l'ACFCam

Le PAF2C a 6 Composantes:

- 1- Appui institutionnel à la création des FC**
- 2- Aménager et gérer durablement les FC**
- 3- Valoriser les produits de la FC**
- 4- Améliorer le niveau de vie, PDC**
- 5- Limiter les Impacts environnementaux, lutte contre les changements climatiques**
- 6- Gestion, Suivi- Evaluation du programme**

Forêts Communales → Domaine Forestier Permanent – DFP

- **Arrêté de classement**
 - **Plan d'aménagement**
 - **Etude d'impact environnemental**
- PGE**
- **Plan de gestion quinquennal**
 - **Plan annuel d'opération – Assiette annuelle de coupe**
 - **Permis d'exploitation**
- ❖ **Activités VIH SIDA et genre**

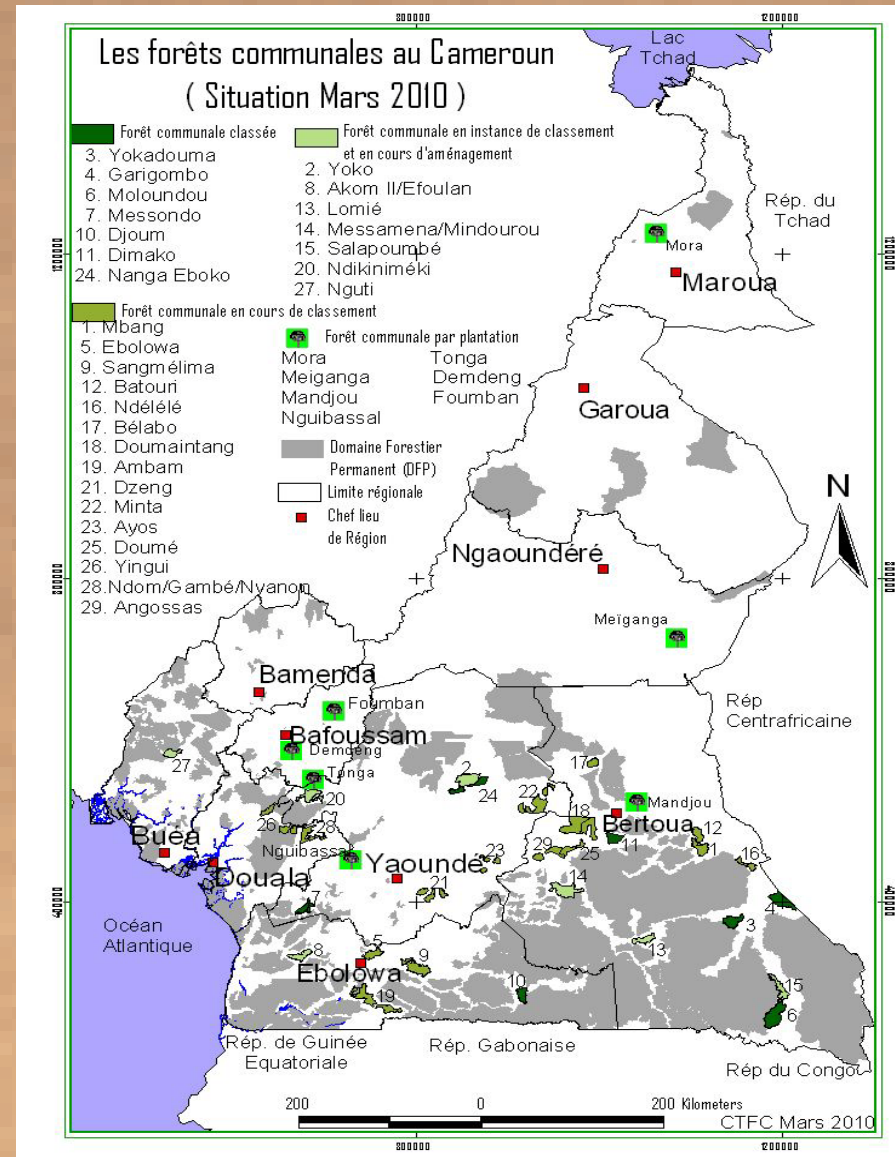


Quelle est la situation aujourd'hui ? (3/3) (quelques résultats)

À l'heure actuelle, seules huit forêts communales sont classées (Dimako, Yokadouma, Mouloundou, Gari Gombo, Djoum, Messondo, Nanga Eboko et Lomié), pour une superficie totale d'environ 190 000 hectares. Elles sont gérés suivant le plan d'aménagement approuvé. Une vingtaine d'autres forêts communales se trouvent à divers stades du processus de classement.

Quatre forêts communales sont exploitées en contrat d'entreprise et une seule forêt communale est exploitée en régie (Dimako). Trois vont entrer bientôt en exploitation.

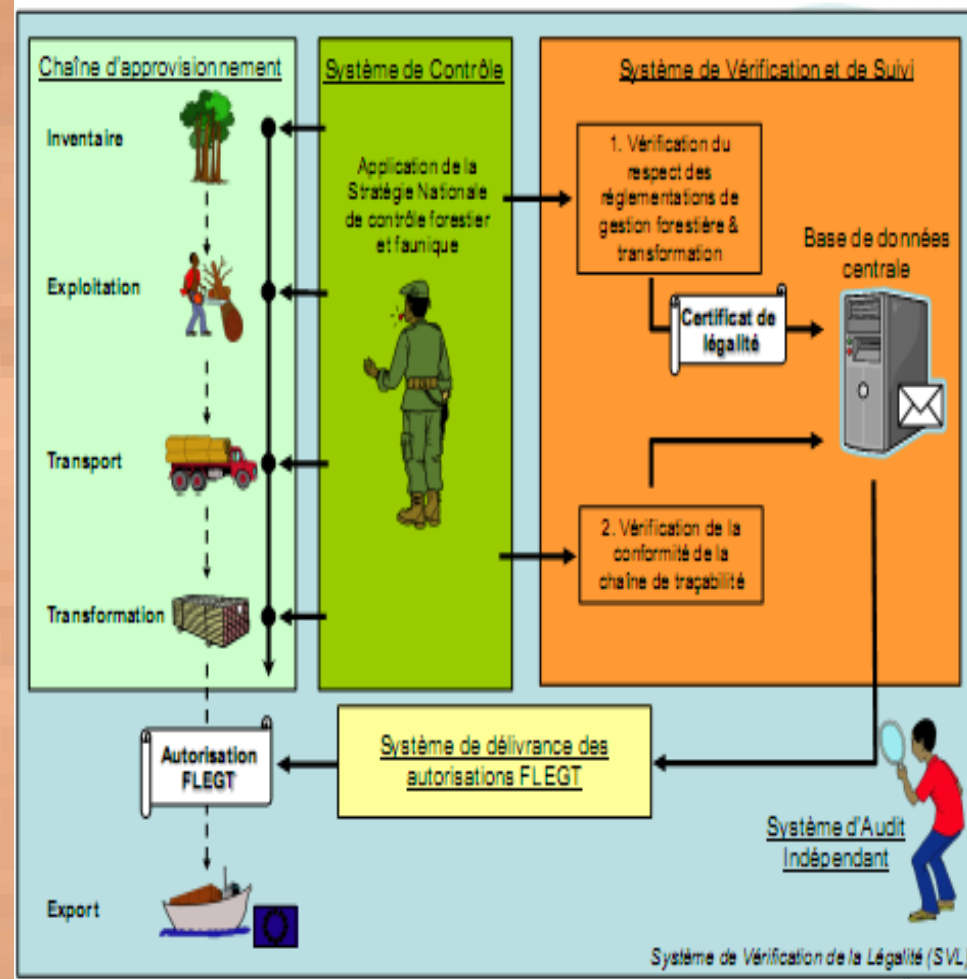
❖ l'ACFCAM a bénéficié d'un Financement du programme d'appui ACP FLEGT FAO: Adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT, opportunités pour les communes forestières.
116352 US\$





FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance & Trade): quelles implications pour la foresterie communale ?

- Une bonne définition de la grille de légalité pour les forêts communale en régie (elle existe déjà)
- La mise en place d'un système de traçabilité performant pour les forêts communales (en cours de finalisation)
- Développement de la capacités des institutions en place à procéder à la vérification de la légalité des bois des forêts communales
- La mise en place d'un système de délivrance des licences FLEGT pour les bois des FC destinés à l'export
- L'intégration d'un système d'audit totalement indépendant





Relations FLEGT, Foresterie communale et marché domestique de bois?

- L'APV du processus FLEGT a fait le choix de veiller à la légalité du bois de tous les titres à l'intérieur du pays donc des Forêts Communales
- Au Cameroun pour le moment, aucune forêt communale ne fait le marché domestique .
- Les volumes de bois retrouvés sur les marchés domestiques sont élevés (Paolo Cerruti, CIFOR) et d'origine illégale.
- L'ensemble de l'APV du processus FLEGT est applicable au marché domestique, à l'exception de la délivrance de l'autorisation FLEGT





FLEGT: Quel profit peuvent en tirer les Forêts Communales?

- Les communes en tant que productrices de bois vont travailler sur la labellisation et s'inscrire dans cette logique
- Les Communes vont faire valoir l'aspect légalité forêt communale sur certains marchés sans passer par la certification avec ce que cela comporte comme coûts.





FLEGT: Enjeux pour les utilisateurs communaux forestiers (1/3)

❖ **Cas1:** La Forêt Communale est exploitée en régie (C-a-d par la Commune elle-même)

Scénario1:

▪ Si le bois est exploité et scié pour l'export, la Commune aura besoin d'une autorisation FLEGT

Scénario 2:

▪ Si le bois est exploité et scié pour le marché domestique, la Commune aura besoin d'un certificat de légalité qui justifie la traçabilité de l'origine et des taxes mais pas d'autorisation FLEGT

Scénarion3:

▪ Si le bois est exploité, scié et transformé localement en produits finis et destiné à l'exportation l'APV du processus FLEGT n'a rien prévu dans ce cas. Il ya un vide d'où la question:





FLEGT: Enjeux pour les utilisateurs communaux forestiers (2/3)

FLEGT et transformation de bois en produit finis domestique : blanchiment de bois illégal ou challenge ?

Challenge : booster le système de transformation local

Par :

- la création d'emploi local
- Un flux technologique à l'intérieur en savoir car le marché extérieur exige la qualité

Ce qui pourrait permettre finalement de diminuer la fraude par une transformation en produit fini.





FLEGT: Enjeux pour les utilisateurs communaux forestiers (3/3)

❖ Cas 2: Exploitation en régie d'entreprise = contrat d'exploitation entre Commune un exploitant.

▪ Si le bois est exploité et scié pour l'export, le bois aura besoin d'une autorisation FLEGT, mais les déchets alimenteraient le marché de bois domestique

Remarque sur le type de contrat souhaité par le CTFC « joint venture »

L'exploitant met à la disposition de la commune le service technique pour sortir le bois de la forêt et le bois reste la propriété de la commune (soustraction Technique).

En cas d'audit deux audits (audit exploitation pour l'exploitant et audit gestion et finance pour le porteur du titre qui est la commune)

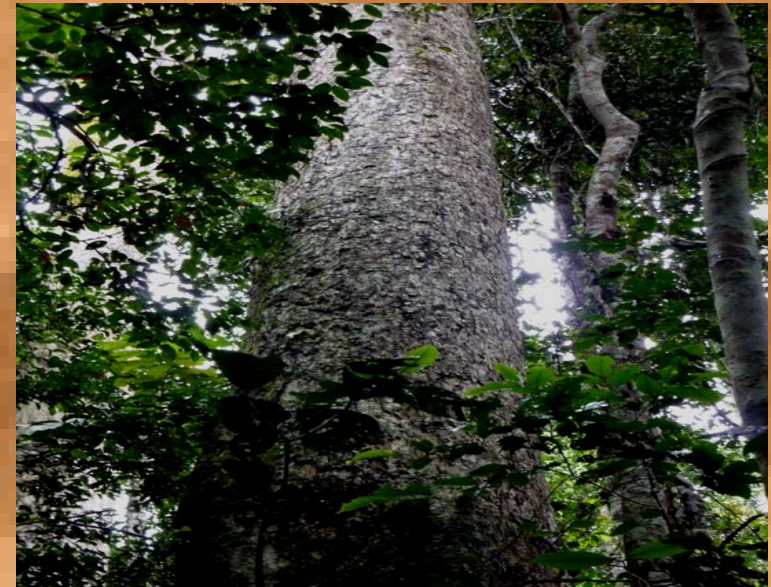
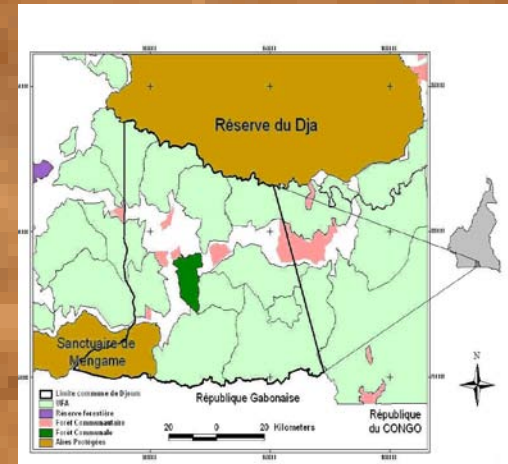




Comment la foresterie Communale peut être une opportunité pour le marché domestique de bois au Cameroun? (1/3)

❖ Les Forêts Communales ont des titres d'exploitation valides donc le problème d'accès à la ressource pour le marché local sera résolu avec la promotion de la foresterie communale

❖ La promotion des essences secondaires pourrait se faire à travers la foresterie communale par la mise sur le marché domestique des essences qui ne sont pas prisées par l'export (300 essences potentiellement exploitable mais seulement une trentaine font l'objet d'une exploitation et une douzaine d'une exploitation courante)

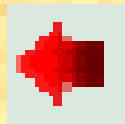
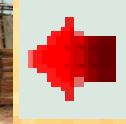
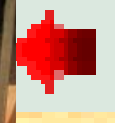
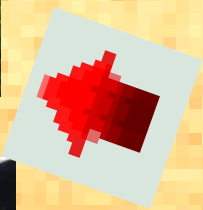
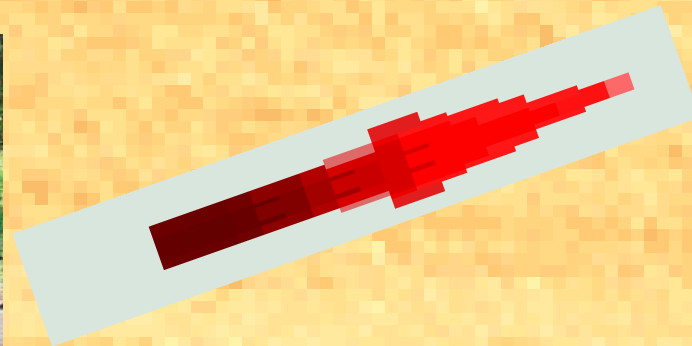
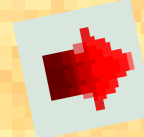
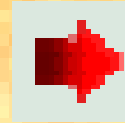




Comment la foresterie Communale peut être une opportunité pour le marché domestique de bois au Cameroun? (2/3)

ESQUISSE DE LA FILIERE SCIAGE ARTISANAL AU CEMEROUN

❖ Production d'une qualité de bois légal répondant aux exigences du marché local (coût/prix) doit se faire avec les forêts communales exploitées en régie de façon artisanal





Comment la foresterie Communale peut être une opportunité pour le marché domestique de bois au Cameroun? (3/3)

❖ Avec les lois de décentralisation, la création des marchés communaux de bois pourrait être un levier de lutte contre l'exploitation illégale de bois

❖ Les mesures techniques prévues dans le cadre de l'APV du processus FLEGT vont permettre aux forêts Communale d'être une des principales sources d'approvisionnement du marché domestique en bois d'origine légale. Cela va exiger un appui efficace et effectif du gouvernement en terme de lutte contre la corruption, contre l'exploitation illégale et l'amélioration du climat des affaires



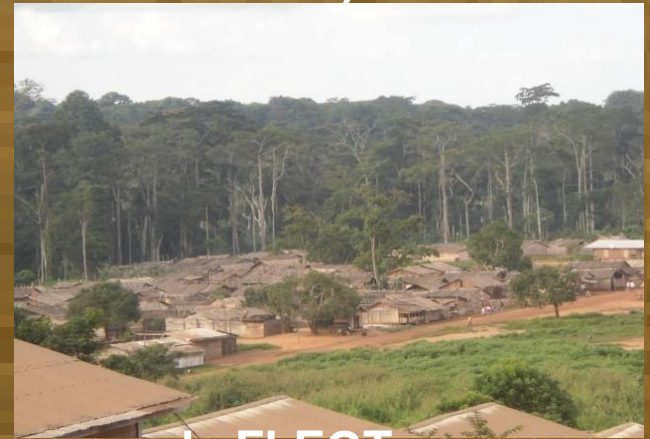


Questions en suspens



❖ Comment tracer le marché informel ?

❖ Qu'est-ce qu'on fait des déchets et ce qu'on laisse en forêt ? (Notion de rendement matière?)



❖ Est-ce que le FLEGT se préoccupe des questions de gestion des revenus tirés de l'exploitation des forêts communales

❖ Est-ce que le FLEGT va provoquer un développement local au niveau de la Commune?



REMERCIEMENTS

Programme GTZ ProPSFE au Cameroun

gtz



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Louis Bernard CHETEU (DT CTFC)
[Email: lbcheteu@yahoo.fr](mailto:lbcheteu@yahoo.fr)

WWW.foretcommunale-cameroun.org